

Israël/Palestine - Une étape de plus vers la normalisation de l'occupation

26 janvier 2017



EuroMed Droits condamne fermement l'annonce du gouvernement israélien le 24 janvier 2017 de construire 2500 nouveaux logements en Cisjordanie et son accord deux jours auparavant pour délivrer des permis de construire pour 566 nouvelles habitations dans le territoire occupé de Jérusalem-Est. Ces décisions sont les dernières d'une série d'efforts concertés qui ont pour objectifs de fragmenter les Territoires Palestiniens Occupés et sa population et de normaliser l'occupation prolongée d'Israël.

En décembre 2016, la Knesset israélienne adoptait en première lecture le projet de « loi de régularisation », qui s'il était voté légaliserait rétroactivement un certain nombre de constructions israéliennes non autorisées sur le territoire palestinien. Ceci serait une étape dangereuse vers l'annexion de la Cisjordanie car elle autoriserait Israël à étendre sa souveraineté sur les colonies en Cisjordanie.

De telles décisions vont à l'encontre du droit international, à l'encontre du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'encontre du consensus international majoritaire à l'égard de la politique de colonisation d'Israël jugée illégale. Tel que réitéré par la Résolution 2334 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la politique de colonisation d'Israël est une violation flagrante du droit international et, en vertu du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, est considérée comme un crime de guerre.

L'Union européenne et ses Etats membres doivent répondre de manière claire à cette politique de colonisation effrénée, et plus encore s'ils veulent défendre les objectifs qu'ils se sont définis dans la région. À cet égard, la politique européenne doit aller plus loin lorsqu'il s'agit de la « non-reconnaissance » des colonies israéliennes qui a été récemment renforcée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. L'UE doit prendre plus de mesures pour faire une distinction dans ses échanges entre le territoire de l'Etat d'Israël et les Territoires Palestiniens Occupés, y compris en s'assurant que les produits issus des colonies, n'aient pas accès au marché européen. L'UE et ses Etats membres doivent également conditionner sans équivoque tout développement de leurs relations avec Israël à un engagement d'Israël conforme aux valeurs communes européennes et au respect du droit international, comme il est prévu dans le présent Plan d'action UE-Israël. Les violations du droit international commises par les autorités israéliennes et leur impunité perpétuent l'instabilité dans la région et minent les efforts nécessaires à la construction d'une paix durable.

Lire aussi : [Euromed Droits](#)

- Adresse de cet article :

<https://stopcolonies.fr/Israel-Palestine-Une-etape-de-plus-vers-la-normalisation-de-l-occupation>